

PHILANTHROPIC ARSNOVA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

9 rue de Pouilly, 51100 Reims

PHILANTHROPIC ARSNOVA

Fonds de dotation
48, Boulevard LUNDY
51100 REIMS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation PHILANTHROPIC ARSNOVA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation PHILANTHROPIC ARSNOVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changements de méthode comptable" de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la modernisation des états financiers.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le : 17/07/2026 à : Reims

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Mallory Desmettre, Associé

Bilan

PHILANTHROPIC ARSNOVA

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>		
Concessions, brevets et droits similaires	38 067	20 177
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 067	20 177
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel, outillage industriel		
Autres immobilisations corporelles	1 882	
Immobilisations en cours	0	0
Avances et acomptes		
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 882	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	0	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
ACTIF IMMOBILISE	39 949	20 177
STOCKS ET EN-COURS		
Marchandises		
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	6 732	
CREANCES		
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	0	10 000
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments financiers à terme		
Disponibilités	122 674	28 329
Charges constatées d'avance	19 514	53 042
ACTIF CIRCULANT	148 920	91 371
Frais d'émission des emprunts		
Primes de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
TOTAL GENERAL	188 870	111 548

Bilan
PHILANTHROPIC ARSNOVA

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PASSIF		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaire</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaire</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice précédent		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	216	0
<i>Fonds propres consommables</i>	102 535	16 061
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	102 751	16 061
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
FONDS REPORTES ET DEDIES	0	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 283	95 482
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	29 835	5
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
DETTES	86 119	95 487
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	188 870	111 548

COMPTE DE RESULTAT

PHILANTHROPIC ARSNOVA

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Cotisations		
Ventes de biens et services		
- Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
- Ventes de prestations de services		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
- <i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
- <i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	1 443 742	730 731
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>		
Autres produits	303	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 444 045	730 731
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	534 392	451 388
<i>Aides financières</i>	593 824	277 764
Impôts, taxes et versements assimilés	27 890	
Salaires et traitements	194 595	
Charges sociales	84 059	16
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations - Dotations aux amortissements	9 070	1 563
Sur immobilisations - Dotations aux provisions		
Sur actif circulant - Dotations aux provisions		
Sur risque et charges - Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 443 829	730 731
RESULTAT D'EXPLOITATION	216	0
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	216	0

COMPTE DE RESULTAT

PHILANTHROPIC ARSNOVA

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 444 045,09	730 731,26
TOTAL DES CHARGES	1 443 829,09	730 731,26
EXCEDENT OU DEFICIT	216,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	15 509	14 317
Total	15 509	14 317
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	15 509	14 317
Total	15 509	14 317

I) Objet social du fonds de dotation, nature et périmètre des missions sociales réalisées

Le Fonds de dotation a pour objet favoriser à titre philanthropique directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général soutenant la préservation du patrimoine culturel, la transmission des savoirs et la créativité artistique :

- Dans le domaine des arts culinaires et de l'éducation alimentaire, en favorisant la formation et l'éducation du goût, l'épanouissement des talents, la promotion universelle des arts culinaires et de la gastronomie non seulement en tant que patrimoine culturel mais encore pour promouvoir une alimentation durable et de bonne qualité : soit au moyen de l'organisation d'ateliers / de concours créatifs / ou de programmes à destination du public et / ou d'élèves dans un but éducatif et de transmission ; ainsi que par la création de résidences en chef et la révélation de nouveaux talents dans l'art culinaire ; soit en soutenant des organismes d'intérêt général qui poursuivent ce même objectif.
- Dans le domaine de l'art chorégraphique et lyrique et plus généralement autour de la musique, en favorisant notamment la découverte de ces arts par tous et la création de musiques contemporaines et d'œuvres originales autour de la musique comme patrimoine culturel : soit au moyen de l'organisation de concerts, d'ateliers de rencontres d'artistes et de découverte d'œuvres musicales et chorégraphiques dans un but éducatif et de transmission, ainsi que via la création de résidences d'artistes au soutien de la création musicale contemporaine ; soit en soutenant des organismes d'intérêt général qui poursuivent ce même objectif.
- Dans le domaine de la diffusion d'œuvres d'art et de la préservation du patrimoine artistique et culturel en contribuant à la préservation / restauration du patrimoine culturel, en favorisant la découverte d'œuvres d'art (peinture, sculpture, photographie...) issues de collections, et en stimulant la créativité des artistes contemporains : soit au moyen de l'organisation d'expositions ouvertes au public le plus large ainsi que la mise en œuvre de résidences d'artistes au soutien de la création d'œuvres originales ; soit en soutenant des organismes d'intérêt général qui poursuivent ce même objectif.

Afin de permettre la réalisation de son objet, le Fonds de dotation mixte Philanthropic Arsnova mettra plus généralement en œuvre tous les moyens qu'il jugera appropriés en qualité respectivement de fonds opérateur ou distributeur, selon les cas.

II) Nature et périmètre des missions sociales réalisées

UNE AMBITION : SOUTENIR L'OUVERTURE CULTURELLE DE 3 TYPES D'ARTS :

- les arts culinaires.
- les arts vivants,
- les arts visuels,

LES ARTS CULINAIRES

LES PROJETS & PUBLICS DU PÔLE ARTS CULINAIRES

ArsNova organise et soutient des projets qui font rayonner l'excellence des arts culinaires, et partagent le plaisir d'une alimentation saine, durable et accessible.

Les projets valorisent autant les savoir-faire et la renommée de la gastronomie internationale, que les faire-plaisir et la cuisine du quotidien auprès de différents publics : les professionnels, les amateurs, les jeunes, les institutions internationales, et les chefs.

Au-delà des compétences culinaires et des bénéfices d'une alimentation équilibrée, c'est le lien social qui se crée autour de la table qu'ArsNova cherche également à faciliter.

ORGANISATION DU PRIX INTERNATIONAL DE CUISINE D'AUTEUR

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Créé en 1967, le Prix International ArsNova de cuisine d'auteur célèbre l'excellence et la singularité des Chefs. Présent dans 9 pays, il invite chaque année à la créativité autour d'un produit phare valorisé lors de finales nationales puis d'une finale internationale. Passé sous l'égide d'ArsNova, le Prix permet également de lever des fonds pour des projets soutenus par le fonds lors des dîners de gala.

3 événements caritatifs ont été organisés au Japon, au Royaume-Uni et en Suède, afin de lever des fonds pour des associations locales.

Les chefs sont également invités à participer aux projets du pôle Arts Culinaires pour promouvoir une alimentation saine, durable et partagée avec le plus grand nombre.

ORGANISATION DE LA DEUXIÈME TOURNÉE DU CAMION-CUISINE ArTABLE !

À DESTINATION DES JEUNES ET PUBLICS ÉLOIGNÉS

ArsNova a organisé la deuxième tournée du camion-cuisine dans le Grand-Est. Ce camion, se rend directement sur les lieux où sont ces publics, et leur propose des ateliers de cuisine

participatifs et pédagogiques animés par des professionnels de la cuisine. Il a pour marraine la cheffe étoilée Georgiana Viou.

Il a ainsi pris ses quartiers dans 5 structures associatives rémoises du 18 au 24 septembre 2025, accompagnant des publics variés (enfants placés par l'aide sociale à l'enfance, enfants et adultes en situation de handicap, personnes en situation d'exil...).

Au total, ce sont 15 ateliers qui ont été organisés par jour, pour 150 participants de 3 à 92 ans et autant de familles touchées. 93% de satisfaction et 84% des participants ont appris des choses.

Les participants sont repartis avec la recette pour pouvoir la refaire chez eux, et deviennent ainsi le catalyseur de liens autour de la table.

LA MISSION FRANÇAISE DU PATRIMOINE ET DES CULTURES ALIMENTAIRES *À DESTINATION DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES*

Cette mission fut chargée de l'inscription du repas gastronomique français au patrimoine mondial de l'UNESCO à destination des institutions patrimoniales et du grand public. Elle organise notamment le festival Des mets et des mots à la Cité Internationale de la Langue Française, qui met à l'honneur la gastronomie internationale et la littérature francophone.

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN (ESAD) DE REIMS

À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

Soutien spécifique au Master de Design Culinaire qui travaille toute l'année sur le thème du Prix ArsNova de Cuisine d'auteur.

Ils réalisent notamment un moodboard inspirationnel à destination des candidats, une exposition d'expériences à partir du thème du concours, ainsi que les centres de tables du dîner de finale.

DÉVELOPPEMENT ET RECHERCHE DE MÉCÉNAT POUR UN LABORATOIRE DE CUISINE

À DESTINATION DES CHEFS ET DU GRAND PUBLIC

Ce laboratoire sera installé au sein de "La Belle Enchantée" à Reims, mettra à disposition du matériel de cuisine, gracieusement offert par Miele, pour favoriser la création, et accueillera à la fois des résidences de chefs et des cours de cuisine pour le grand public.

LES ARTS VIVANTS

LES PROJETS & PUBLICS DU PÔLE ARTS VIVANTS

ArsNova s'attache à stimuler l'émerveillement en favorisant l'accès à la musique et à la danse comme terreau d'épanouissement.

Il permet ainsi de faire connaître la richesse de ces arts vivants à de nouveaux publics et accompagne les politiques d'ouverture culturelle des plus grandes institutions.

MÉCÉNAT DES PROGRAMMES D'OUVERTURE CULTURELLE DE L'OPÉRA DE PARIS

À DESTINATION DE NOMBREUX PUBLICS

ArsNova soutient deux projets de l'Opéra de Paris :

- Les programmes d'éducation artistique et culturelle de l'Académie :
 - 10 mois d'École et d'Opéra à destination des élèves d'éducation prioritaire
 - A.D.O (Apprentissage De l'Orchestre) pour les élèves de conservatoires défavorisés
 - Serment d'Opéra pour les personnes hospitalisées en partenariat notamment avec le Centre hospitalier Sainte-Anne du GHU Paris psychiatrie.
 - OpérApprentis à destination de 500 jeunes en apprentissage
- Opéra d'Été : en finançant la captation d'un spectacle proposé pour des diffusions gratuites au grand public.

ArsNova a également lancé OPÉRART, un programme marrainé par la danseuse étoile Valentine Colasante, qui a pour objectif de faire venir les bénéficiaires d'une association à l'Opéra, et de faire rentrer l'opéra au sein de leur structure. Un programme annuel de rendez-vous variés (rencontres avec des artistes, visites des opéras, cours de chant, cours de danse, répétition, spectacle...) a été proposé pour la première année au Palais de la Femme de l'Armée du Salut.

En parallèle, ArsNova permet à des bénéficiaires de nombreuses associations de profiter de spectacles et de visites à l'Opéra Garnier et à l'Opéra Bastille.

MÉCÉNAT DU PROGRAMME SING'IN DES FLÂNERIES MUSICALES DE REIMS

À DESTINATION DES ÉCOLIERS

Depuis 35 ans, ce festival met à l'honneur le patrimoine rémois à travers la musique classique et accueille chaque année plus de 20 000 spectateurs.

ArsNova soutient en particulier le projet de SING'IN qui œuvre au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, notamment dans les zones rurales et quartiers prioritaires de la ville, et se termine par un concert ouvert au public.

MÉCÉNAT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE CAPRICIOZO À REIMS

À DESTINATION D'ÉLÈVES EN SITUATION D'EXCLUSION (NON-VOYANTS, AUTISTES, DECROCHAGE SCOLAIRE).

Cette école a pour but d'enseigner et de développer différentes formes d'expression musicale (ateliers, activités musicales, pratiques instrumentales individuelles et collectives, éveil musical, formation musicale, musique de chambre, etc.) pour des publics qui sont souvent exclus de ce type d'activités.

LES ARTS VISUELS

LES PROJETS & PUBLICS DU PÔLE ARTS VISUELS

ArsNova soutient des initiatives qui permettent de préserver et de faire découvrir le patrimoine culturel. Le fonds participe notamment à la restauration et à la mise en lumière d'œuvres artistiques d'exception (sculptures, peintures, photographies...), et à l'organisation de visites et d'expositions ouvertes au plus grand nombre.

Il accompagne également la création contemporaine, au travers de résidences artistiques à La Belle Enchantée.

PARCOURS PARTAGE

À DESTINATION DES JEUNES DES APPRENTIS D'AUTEUIL

pARtAge est un programme sur une année scolaire, qui permet de faire découvrir les Arts visuels de façon ludique, et qui a été proposé aux Apprentis d'Auteuil pour cette première année de septembre 2025 à juin 2026.

Chaque mois, les jeunes sont invités à découvrir un type d'art (la peinture, la sculpture, la mode...) grâce à des ateliers créatifs, des visites dans des musées, ou des activités sous forme de jeu, afin de leur montrer que l'art est présent partout dans notre quotidien, et qu'il n'y a pas besoin d'être un expert pour en profiter et pour avoir des émotions.

LA CHAIRE PATRIMOINE ET HISTOIRE DU MOYEN-ÂGE AVEC L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

À DESTINATION DES ÉTUDIANTS, DES CHERCHEURS ET DU GRAND PUBLIC

Cette chaire (sur 4 ans renouvelables), a pour objectif d'offrir une meilleure compréhension du riche patrimoine médiéval de la Champagne qui a été peu exploré jusqu'à présent. Ces recherches seront également partagées aux scolaires et au grand public, pour faire rayonner cette culture ancestrale au plus grand nombre.

LA BELLE ENCHANTÉE

Rebaptisée La Belle Enchantée, cette demeure située au 44 boulevard Lundy à Reims deviendra en 2026 un lieu, un outil et une ressource, incarnant l'esprit du Fonds.

Cette Maison familiale sera un lieu de création, de culture, d'expérience et de rencontres autour du patrimoine historique et culturel, et de la création contemporaine. Elle a également vocation à accompagner des talents émergents.

2025 a été l'occasion de commencer à se pencher sur la programmation du lieu, et de commencer à le faire connaître aux rémois.

La Belle Enchantée a été ouverte pour la première fois au grand public le 20 septembre dans le cadre des Relais du goût et des Journées du patrimoine, et a accueilli 3 000 visiteurs, curieux de découvrir cette magnifique maison.

Récapitulatif des bénéficiaires

PROJET	DENOMINATION BENEFICIAIRE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	NATURE DES BENEFICIAIRES	MONTANT
4ème édition d'Artocène, biennale d'art contemporain	Association Aturaua	50 impasse des deux gares 74170 Saint Gervais les Bains	Association Loi 1901	10 000
Camion cuisine	Groupe SOS Transition Ecologique et Territres (GSOS TET)	102c rue Amelot 75011Paris	Association Loi 1901	13 060
Soutien aux activités de recherche et de vulgarisation de la Chaire Patrimoine et Histoire du moyen âge (Reims - Champagne)	Institut Catholique de Paris	21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06	Association Loi 1901	140 000
Opéra de Paris	Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris	8 rue du Scribe 75009 Paris	Association Loi 1901	305 000
Flâneries musicales de Reims	Les Flâneries musicales de Reims	12 boulevard du Général leclerc 51100 Reims	Association Loi 1901	15 000
Restauration Chapelle Palatin	Fondation du patrimoine	153 bis, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine	Association Loi 1901	50 000
Gala de charité 14,01,2026	Institute of Hospitality	The Counting House 14 Palmerston Road Sutton Surrey SM1 4QL	Registre Charity	502
Gala de charité 12,01,2026	Toucanwork Ltd	24 Park Hill Carshalton Carshalton SM5 3 RU United kingdom	Société	491
Ecole du musique associative Capriciozo	Ecole du musique associative Capriciozo	19-23 ru Alphone Daudet 51100 Reims	Association Loi 1901	10 000
				544 054

III) Moyens mis en œuvre

Afin de mettre en place l'ensemble de ces actions ;

Deux personnes sont employées :

- Marie Rouvillois en direction de projet, salariée à temps complet depuis janvier 2025
- Caroline de Chantérac, salariée à temps complet depuis janvier 2025

Les équipes de Taittinger ont pu soutenir le Fonds de dotation par leur apport en mécénat de compétence et plus particulièrement les équipes :

- Direction Financière
- Direction RH et Juridique
- Direction Artistique
- Direction générale

IV) Fait majeur

Néant

V) Principes, règles et méthodes comptables

A - Période comptable

L'exercice précédent a débuté le 28 septembre 2023 pour se terminer le 31 décembre 2024. L'exercice en cours a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2025.

B - Référentiel comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels sont définies par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans le respect du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et applicables aux associations, fondations et fonds de dotation et modifié par les règlements suivants :

- ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ;

- ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.

Les règlements ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 et n°2023-01 du 12 mai 2023 imposent la présentation dans l'annexe d'un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

Ce dernier est également modifié par les règlements suivants :

- ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.
- ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.

Les règlements cités en sus ont pour effet la modernisation des états financiers et l'harmonisation du plan comptable général, avec application obligatoire à compter des exercices ouverts en date du 1er janvier 2025.

C - Comptabilisation des ressources

Le fonds de dotation a vocation à percevoir des dons en provenance du Fondateur et de partenaires mécènes. Les dons sont comptabilisés au passif, dans le compte « 1081100– Dotations consommables complémentaires » dans la catégorie des fonds propres et sont passés ensuite en résultat à proportion de la part du don utilisé sur la période dans le cadre du suivi du projet, via le compte « 7532000 – Quotes-parts de dotation consommable virée au compte de résultat ».

D - Comptabilisation des emplois

Les dépenses menées par le fonds de dotation pour les projets, dans le cadre de son objet, sont comptabilisées au compte « 6572000 –Quotes parts générosité reversée ».

E - Changements de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le Fonds applique les dispositions du règlement ANC n°2023-03.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable résultant de l'évolution des dispositions du Plan comptable général issues du règlement ANC n°2022-06.

VI) Informations sur le bilan

A) Immobilisations

- Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires).
- Les immobilisations incorporelles comprennent la création d'un site internet pour 24 000 € amorti sur 5 ans et le droit d'utilisation de photos pour 2 543.50 € amorti sur 10 ans.
- Les immobilisations corporelles comprennent un ordinateur pour 1 499 € amorti sur 4 ans et un salon de jardin pour 800 € amorti sur 3 ans.

Immobilisations

Rubriques	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice 2025
Immobilisations incorporelles	21 740	26 544		48 284
Immobilisations corporelles		2 299		2 299
Immobilisations financières				
Total général	21 740	28 843	-	50 583

Amortissements

Rubriques	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice 2025
Immobilisations incorporelles	1 563	8 653		10 217
Immobilisations corporelles		417		417
Immobilisations financières				
Total général	1 563	9 070	-	10 633

B) Stocks

Néant

C) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances

Créances	Montant Brut 2025	Échéance	
		1 an au plus	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	-	-	-
Charges constatées d'avance	19 514	19 514	-
TOTAL	19 514	19 514	-

D) Fonds propres

Fonds Propres

Fonds Propres	Solde au début de l'exercice 2025	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice 2025
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Ecart de réév. sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour objet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (Sous Total)	0	0	0	0
Fonds propres Dot. Consomptible Initiale	15 000		-	15 000
Fonds propres Dot. Consomptible Complémentaire	731 792	1 530 000	-	2 261 792
Fonds propres Dot Cons. Initiale virée Au Rt		-	-	-
Fonds propres Dot Cons. Complément. virée Au Rt	- 730 731		1 443 526	- 2 174 257
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Situation nette (Sous Total)	16 061	1 530 000	1 443 526	102 535

E) Dettes

Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant Brut 2025	Échéance		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataire convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (1) et dettes auprès d'établissements de crédit				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 283	56 283		
Dettes fiscales et sociales	29 835	29 835		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	86 118	86 118	-	-
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

VII) Informations sur le compte de résultat

Les dons ont été utilisés à hauteur de 1443 525 € pour soutenir les actions du fonds dans ses trois domaines d'activité : Le pôle « Arts culinaires et éducation alimentaire », le pôle « Art chorégraphique et lyrique » et le pôle « Diffusion d'œuvres d'art et Préservation du patrimoine artistique et culturel ».

Le fonds de dotation n'est pas soumis à impôt sur les sociétés.

Les contributions volontaires en nature sont composées :

- de la mise à disposition du siège social au 44 boulevard Lundy à Reims. L'estimation est fondée sur la surface utilisée au sein du bâtiment (6 240 €).
- de la mise à disposition du 44 boulevard Lundy pour accueillir certains événements (900 €)
- de la mise à disposition du personnel administratif de la société Taittinger CCVC. L'estimation est fondée sur le temps consacré valorisé au taux horaire de chaque intervenant (8 369 €).

VIII) Avantages en nature en provenance de l'étranger

Néant

IX) Autres informations

A. Engagements hors bilan

Néant

B. Compte de résultat par origine et destination

Le fonds de dotation se trouvant en-dessous des seuils, ce document n'est pas fourni.

C. Composition des honoraires

Les honoraires sont principalement composés :

- D'honoraires de fonctionnement du fonds : 16 086 €
- D'honoraires engagés pour le fonctionnement du prix International ArsNova de Cuisine d'Auteur 184 581 €
- D'honoraires juridiques et de commissariat aux comptes : 7 788 €

D. Compte d'Emploi des Ressources

Le fonds de dotation se trouvant en-dessous des seuils, ce document n'est pas fourni.
